



L'ECO'LETTE
3 Rue de l'église
25210 LE BIZOT
lecolette@zaclys.net

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association L'Eco'lette du samedi 05 Avril 2025 à 10H00 dans l'ancienne Maison de Justice

Sont présents : Kevin FADIN, Olivier TAILLARD, Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Sylvie PERSONENI, Damien JEAN, Philippe PIANET, Vincent LAUBERT, Laurent BOISSENIN, Patrice RIBLET, Corine RIBLET, Maryse MAINIER, Cyrielle MAINIER, Gilles ROBERT, Chloé LEJEUNE, Marie JEANNOT-TIROLE, Vincent JEANNOT-TIROLE, Jérôme ROMARY, Denis GOLL, Michèle VANHEE, Leïla CALMET, Rémy JOUET-PASTRE, Christine BOUCHAN, Thierry BAVEREL, Fabienne PATOIS, Jean-Marie PATOIS, Justine FEUVRIER, Agnès DUPAS, Françoise TOURNAIRE, Matthieu ROUJAS, Bertrand MICHEL, Capucine SIMON, Yves TOURNAIRE, Claudine PRÊTRE.

Sont représentés : Christelle TOURNIER donne procuration à Kevin FADIN, Raymond TOURNIER donne procuration à Kevin FADIN, Amélie LORRAIN donne procuration à Carole GORDON, Michèle LIGIER donne procuration à Carole GORDON, Isabelle REMONNAY donne procuration à Inès MAIRE-AMIOT, Jean-Pierre DROMARD donne procuration à Maryse MAINIER, Luc BOUCHAN donne procuration à Christine BOUCHAN.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Secrétaire de séance : Inès MAIRE-AMIOT

Gardien du Temps : Kevin FADIN

A l'ordre du jour :

- Validation du Procès-verbal de l'AG du 06.04.2024
- Présentation du rapport moral 2024
- Présentation du rapport financier 2024
- Vote des rapports moraux et financiers 2024
- Restitution de l'étude diagnostic complète de la Maison de Justice réalisée par le cabinet d'architecte
- Création d'une association pour la gestion du bar
- Calendrier des événements 2025
- Présentation et vote du Budget prévisionnel 2025
- Renouvellement des membres du conseil collégial
- Echanges

Début de la séance à 10h.

- **Validation du Procès-verbal de l'AG du 06.04.2024**

1^{ère} délibération : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 06 Avril 2024 est adopté. 1 Abstention.

- **Présentation du rapport moral 2024**

Le rapport moral de l'année 2024 est présenté par plusieurs membres du conseil collégial. Le rapport d'activité est également présenté, il est annexé au présent procès-verbal.

2^e délibération : Le rapport moral 2024 est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport financier 2024**

Le rapport financier de l'année 2024 est présenté par Anthony TYRODE du cabinet FIPAR. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

3^e délibération : Le rapport financier 2024 est adopté à l'unanimité.

- **Restitution de l'étude diagnostic complète de la Maison de Justice réalisée par le cabinet d'architecte**

Pour mémoire, nous avons validé à la dernière assemblée générale du 06 Avril 2024 l'offre du cabinet HOTA concernant une étude diagnostic complète réalisée sur l'ensemble Maison de Justice + Grange. Financée en partie par des subventions, elle a débuté dans le courant de l'année 2024 et s'est terminée en Mars. Cette étude nous a permis de mieux connaître l'histoire, les matériaux, les époques de constructions, les possibilités de rénovation, et beaucoup d'informations concernant cette bâtisse patrimoniale. Nous pouvons à présent envisager de présenter un projet de restauration. Suite à cette étude, une première réunion avec les potentiels financeurs a eu lieu en Mars.

Inès rappelle le projet, le contexte et l'avancée de l'étude et des discussions avec les partenaires et financeurs.

Les avis sont recueillis auprès du public. Un groupe de travail

Pas de délibérations concernant ce point d'information.

- **Création d'une association pour la gestion du bar**

L'association a été créée en 2020 et toutes les activités ont été gérées et organisées par le biais de celle-ci. L'association avait fait des démarches afin d'obtenir l'agrément d'association d'utilité publique, permettant aux donateurs de bénéficier d'exonérations d'impôts. Cette demande avait été refusée par deux fois, en partie parce que l'association exerce une activité commerciale avec l'ouverture d'un café. Nous avons également été confrontés à des difficultés lors de nos efforts afin de bénéficier d'appels à projets, ou d'appels à manifestation d'intérêts, la plupart demandant cet agrément et pointant également notre activité commerciale avec le café/bar.

Au vu de ces difficultés, il nous a été conseillé de nous renseigner sur la constitution d'une « seconde » association gestionnaire des flux financiers en rapport avec l'activité commerciale du café.

Suite à des discussions avec les différents services des collectivités, nous proposons de renouveler la demande d'agrément d'utilité publique avant d'entreprendre une réflexion autour de l'évolution de l'association afin de répondre à nos projets.

La proposition de constituer une seconde association pour la gestion du café/bar n'est pas soumise au vote.

- **Calendrier des événements 2025**

Les membres du conseil collégial présentent les différents événements qui auront lieu en 2025 :

- Retour des soirées repas du 1^{er} jeudi soir du mois.
- Apéros-concerts organisés cet été : 04, 11, 18, 25 Juillet et 29 Août.
- Brocante le Dimanche 31 Août.

La présentation du calendrier ne fait l'objet d'une délibération.

- **Présentation et vote du Budget prévisionnel 2025**

Le budget prévisionnel 2025 est présenté.

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions à nos partenaires	626,00 €	Adhésions	6 000,00 €
Frais de Fonctionnement maison	5 691,14 €	Don	1 050,00 €
		Ventes d'objets	100,00 €
		CCPR	2 000,00 €
		Commune le Bizot	500,00 €
		Remboursement charges locatives	3 960,00 €
Travaux d'aménagement	14 948,00 €	DRAC étude diagnostic faisabilité (2024)	2 936,00 €
Charges financières	18 199,54 €	Produits financiers	1 000,00 €
Frais du café-Eco-citoyen	32 719,32 €	Recettes BAR	30 688,00 €
<i>Salaires et charges associées</i>	<i>16 235,32 €</i>	<i>PGR-AMENAGEMENT-TERRITOIRE-ET-RURALITES</i>	<i>12 188,00 €</i>
ANIMATIONS	1 650,00 €	ANIMATIONS	2 580,00 €
Evènements ÉTÉ 2025	6 250,00 €	Evènements ÉTÉ 2024 APERO CONCERT	19 500,00 €
EVENEMENTS	2 950,00 €	EVENEMENTS	7 680,00 €
		Groupe	5 040,00 €
TOTAL DEPENSES	83 034,00 €	TOTAL RECETTES	83 034,00 €

5^e délibération : Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement des membres du conseil collégial**

Sont membres du conseil collégial avant la présente assemblée générale :

Amélie LORRAIN, Camille DE HAAS, Carole GORDON, Didier BOILLON, Igor CHARLEMAINE, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Olivier TAILLARD, Vincent LAUBERT.

Ne peuvent pas se représenter suite à leurs deux mandats de deux ans : Olivier TAILLARD.

Ne souhaitent pas se représenter : Amélie LORRAIN, Camille DE HAAS, Igor CHARLEMAINE.

Souhaitent se représenter : Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Vincent LAUBERT.

Sont candidats : Michelle LIGIER, Thierry BAVREL, Chloé LEJEUNE, Emma JACQUET.

Il est proposé de voter la reconduction des membres souhaitant se représenter ainsi que les nouveaux candidats. Nous votons la liste entière à main levée.

Ces personnes sont élues à l'unanimité. Ainsi, les nouveaux élus acceptent leurs fonctions et leurs engagements en qualité de membre du conseil collégial.

A l'unanimité, sont élus au conseil collégial :

Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Vincent LAUBERT, Michelle LIGIER, Thierry BAVREL, Chloé LEJEUNE, Emma JACQUET.

Nous devons également désigner les personnes, membre du conseil collégial, pour obtenir les pouvoirs en vue des formalités administratives. Inès Maire-Amiot et Carole Gordon sont candidats. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

5^e délibération : Les nouveaux membres du conseil collégial sont élus à l'unanimité.

6^e délibération : Inès MAIRE-AMIOT et Carole CORDON sont désignées afin de représenter l'association pour les formalités administratives.

Clôture de l'Assemblée générale à 12H

Fait à Le Bizot, le 05 Avril 2025

Carole CORDON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carole Cordon', with a stylized flourish below the name.

Inès MAIRE-AMIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Inès Maire-Amiot', with a stylized flourish below the name.